



ROYAL CANIN



ASSOCIATION LES CHATS DE FRANCE

Club adhérent du LOOF
www.chatsdefrance.asso.fr

Bulletin d'engagement

MULHOUSE

Parc des Expositions

Dimanche 23 mars 2014

(Agrément LOOF N° 2013-737)



A renvoyer à ACF – Sonia CLAUDEL 1, rue Collin d'Harleville 28130 MEVOISINS

Tél. (33) 02.37.32.36.14 - Courriel: secretariat@chatsdefrance.asso.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION DES ENGAGEMENTS : 14 mars 2014(*)

Nom de l'exposant (Name des Austellers) : _____

[nur für französische Züchter oder Aussteller gültig]

Adresse (Adresse) : _____

Qualité : particulier

Code postal (Postzahl) : _____ **Ville (Ort und Land) :** _____

Mon club (mein Klub) : _____

Tél. : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ **Portable:** _____ / _____ / _____ / _____ / _____

E-mail : _____

éleveur

si oui, n° SIRET : _____

n° certificat de capacité : _____

Nom complet du chat (Name der Katze): _____

Race (Rasse): _____ **Couleur (Farbe):** _____

Couleur des yeux (Augen Farbe): _____ **Date de naissance (geboren am):** _____ / _____ / _____

Sexe (Geschlecht): mâle (männlich) femelle (weiblich) mâle neutre (Kastrat männlich) femelle neutre (Kastrat weiblich)

Identification (puce ou tatouage, y compris pour les étrangers) : _____

(N° Identifizierung – elektronisch oder per Tätowierung – auch gültig für alle ausländische Katzen)

N° de pedigree (ou n° d'accusé de réception LOOF de votre demande) (Zuchtbuch N°) : _____

Père (Vater): _____ **Mère (Mutter):** _____

Eleveur du chat (Züchter der Katze): _____ | Ce chat fait-il partie d'une portée* ? OUI - NON

Pays de l'Eleveur: _____ | Ce chat sera-t-il proposé à la vente ? OUI - NON

CLASSE

Hors- concours

Chat de maison (Hauskatze)

CAC

CAP

3 / 6 mois

CACIB

CAPIB

6 / 10 mois

CAGCI

CAGPI

NRC

CACE

CAPE

HONNEUR

CAGCE

CAGPE

→ Pour le dernier titre obtenu, joindre impérativement copie du dernier diplôme obtenu (ou de la demande de diplôme) pour toute classe supérieure au CAC. Ne confondez pas avec la dernière feuille de jugement.

Si possible, dans le carré de:

Cage personnelle: OUI - NON - avec fond : OUI - NON - Si oui (*), longueur totale de ma(mes) cage(s): _____ cm

Désirez-vous une édition papier(**) du Catalogue de l'exposition (version payante): OUI - NON

TARIF (tarif préférentiel pour les portées: voir au verso)	Standard		Spécial Portées(***)	
(ADHERENTS ACF A JOUR DE LEUR COTISATION)	Adhérent ACF	Non Adhérent	Adhérent ACF	Non Adhérent
Droits d'inscription (incluant l'envoi du catalogue en édition pdf)	4,00 €	5,00 €	4,00 €	5,00 €
Catalogue(**) (édition papier remise à votre arrivée à l'exposition)	8,00 €	9,00 €	8,00 €	9,00 €
Montant de l'engagement pour les 3 premiers chats (par chat)	20,00 €	23,00€	35,00 €	40,00 €
Montant de l'engagement à partir du 4^{ème} chat (par chat)	17,00 €	20,00 €		

Mode de paiement choisi:

Chèque établi à l'ordre de ACF Virement bancaire : CODE IBAN: FR48 3000 2062 4500 0007 9240 B38 / CODE BIC : CRLYFRPP

Carte de credit Numéro Expire le Cryptogramme

Je certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus, accepte le règlement d'exposition du LOOF ainsi que celui du Club organisateur (voir au verso). *Toute fausse déclaration pourrait faire passer l'exposant devant la commission d'éthique du LOOF.*

Date:

Signature:

REGLEMENTATION DE L'EXPOSITION

INFORMATION:

Nous respectons la réglementation LOOF, version d'octobre 2011, applicable au 1^{er} février 2012.

BULLETIN D'ENGAGEMENT:

(*) La date limite de réception est fixée au vendredi 14 mars 2014 par courrier et au dimanche 16 mars 2014 à 22 heures pour les engagements faits en ligne (<http://salon.chatsdefrance.asso.fr>).

L'organisateur se réserve le droit d'anticiper cette date et de clôturer les engagements sans préavis dès le nombre maximum de chats atteint. Le bulletin d'engagement (un seul par chat) doit être complètement et correctement rempli (en lettres capitales) et accompagné de son règlement. Les engagements par Télécopie et E-mail sont acceptés à la condition que le règlement correspondant nous parvienne dans la semaine sous peine de nullité de l'inscription. Nous attirons votre attention sur le fait que vous devez indiquer si vous êtes "particulier" ou "éleveur déclaré" (dans ce cas indiquer votre n° SIRET et votre n° de certificat de capacité).

CONDITIONS D'ADMISSION:

Les chats nés après le 6 janvier 1999 doivent être en possession de pedigree LOOF; veuillez indiquer obligatoirement le numéro de pedigree sur l'engagement. Les chatons n'ayant pas fait l'objet d'une demande de pedigree LOOF ne pourront en aucun cas être admis. Nous vous rappelons que la mention "LOOF en cours" n'est pas admise. Si l'exposant ne dispose pas encore du numéro de pedigree du chaton, il devra indiquer le numéro d'enregistrement de la demande de pedigree adressée au LOOF.

Les chatons de moins de trois mois au jour de l'exposition ne peuvent être admis.

Les chats concourant en catégorie "Chat de maison" doivent être âgés de plus de 10 mois et neutrés.

CONFIRMATION:

En cas de retrait de chats ou de l'exposant, les engagements sont remboursés (sous déduction d'une retenue forfaitaire de 10 euros pour frais de dossier), si le secrétariat d'exposition a été avisé par écrit (fax ou courriel) au plus tard le dimanche 16 mars 2014; après cette date la totalité du montant des inscriptions est due à l'organisateur. Aucun remplacement de chat ne sera autorisé après le 16 mars 2014, le catalogue devant parvenir au LOOF le lundi 17 mars avant midi.

Pour les Exposants nous ayant déclaré une adresse E-mail, les confirmations seront envoyées par mail.

Si vous n'avez pas reçu votre confirmation 6 jours avant l'exposition, soit le lundi 17 mars 2014, merci de prendre contact d'urgence avec le secrétariat d'exposition.

CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE:

Comme habituellement, les chats feront l'objet d'un contrôle vétérinaire. Les exposants sont donc priés de présenter les chats à ce contrôle entre 7h30 et 9h00 maximum. Les chats dont l'état de propreté ou l'état sanitaire laisserait à désirer se verront refuser l'accès à la salle d'exposition.

Les décisions des vétérinaires sont sans appel.

Sont exigés à l'entrée du concours: le tatouage ou la puce pour tous les chats venant de France ou de l'étranger. En outre, la vaccination antirabique, valable depuis au moins un mois, avec certificat correspondant est également exigée pour tous les pays infectés de rage.

(*)INSTALLATION:

Les compartiments fournis par l'organisateur sont de 0,50 m ou 0,66 m. Les cages personnelles sont admises, mais pour des raisons d'organisation, les cages d'une longueur supérieure à 0,80 m devront accueillir au minimum 2 chats. L'installation des cages personnelles est interdite avant la réception des exposants fixée au dimanche 23 mars 2014 à 7h30. Les exposants s'engagent à ne pas modifier leur emplacement et à ne quitter les lieux qu'à 18 heures 30, par respect du public.

(**)CATALOGUE:

Par engagement écologique pour la protection de l'environnement, le catalogue en version papier n'est plus fourni systématiquement; il vous sera envoyé gratuitement par mail - le jeudi précédent l'exposition - un catalogue au format pdf; si vous souhaitez une version papier (payante, voir tarif au recto) vous devez le préciser sur votre bulletin d'engagement.

(***)CHATONS:

Il vous est proposé par l'ACF un tarif préférentiel pour les chatons de 3 à 10 mois présentés hors-concours. Tout éleveur engageant un **minimum de 3 chatons issus de la même portée** bénéficie d'un montant forfaitaire pour l'ensemble des chatons inscrits - quel qu'en soit le nombre sous condition que l'ensemble des chatons soit issu des mêmes géniteurs - selon le barème de la page précédente. Attention, ce tarif n'est pas valable si les chatons sont présentés en jugement.

VENTE DE CHATS:

La vente de chats au cours de l'exposition est soumise à la stricte application des articles L 214-6 à L 214-8 du Code Rural. Celle-ci s'effectue sous la responsabilité du vendeur qui s'assure des dispositions légales en la matière, notamment en matière d'étiquetage. Les éleveurs professionnels doivent être titulaires du Certificat de Capacité. les non professionnels doivent signer une attestation sur l'honneur qu'ils ne procèdent pas à la vente de plus d'une portée par an, et doivent remettre un "certificat de bonne santé" établi par un vétérinaire, datant de moins de 5 jours avant la vente. Dans les deux cas vous devez posséder "L'autorisation de transports d'animaux" délivré par votre DDSV. Toute vente doit s'accompagner au moment de la livraison de la délivrance: d'une "attestation de cession", d'un "document d'information" sur les caractéristiques et les besoins de l'animal, de la carte d'identification. Les vendeurs doivent pouvoir présenter à toute réquisition le registre "Entrées & sorties" (Cerfa n°50-4510) tenu à jour. Aucun chat ne pourra quitter la Salle d'exposition sans un "Bon de sortie" visé à la fois par le vendeur et l'acquéreur; ce document est à remettre en sortie au contrôleur ou à l'hôtesse de caisse..

Les Juges ayant confirmé leur présence à ce jour:

Sylvie COMTE (France) - Hans KLEIN (Allemagne) - Heike KLEIN (Allemagne)

Marie-Claude LEMAIGRE (Belgique) - Valérie LEMAITRE (France)

Situation de l'exposition:

Parc Expo

120, rue Lefebvre

68100 MULHOUSE

Coordonnées GPS: E= 7° 20' 10" / N= 47° 45' 48"

Pour tout renseignement et réservation,
Courriel: secretariat@chatsdefrance.asso.fr

Internet : www.chatsdefrance.asso.fr

Secrétariat d'exposition:

1, rue Collin d'Harleville 28130 MEVOISINS Tél. 02.37.32.36.14 (sauf le mercredi) / Courriel: secretariat@chatsdefrance.asso.fr

www.chatsdefrance.asso.fr

